

Adresse de la société populaire de Vézelay qui félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Vézelay qui félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 540;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31220_t1_0540_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023



Convention, Vive la Montagne, Vive la République, Vive les Sans-Culottes.

Aussitôt la danse a renouvelé à perpétuité jusques dans la nuit avancée cet enthousiasme populaire qui dans les temps de despotisme, dont nous avons déjà relégué et perdu la mémoire, n'auroit produit dans l'esprit des aristocrates qu'une sensation repoussante et abjecte, mais qui a l'aspect de l'aurore de la République française enfante l'énergie, l'héroïsme, et électrise tous les cœurs des vrais républicains.

Ainsi a été terminé cette fête auguste qui nous rappelle les beaux jours de Rome ancienne délivrée de la tyrannie, et dont le souvenir gardé éternellement par les Français fera naître pour les peuples asservis, l'idée et le besoin de les imiter.

Vive la République, une et indivisible.

Signé à la minute : Loyal, Alleaume l'aîné, d'Ivry l'aîné, Henaut, Venet (commissaires à la rédaction).

P. c. c.: VENET (présid.), DIVRY l'aîné (secrét.).

38

La société populaire de Vézelay félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur, et sur ses travaux; elle invite la Convention à rester à son poste. Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Vézelay, 20 vent. II] (2).

Persée (BY:)

« Citoyens législateurs,

On pouvait, il y a quelque tems se demander par quel sentiment de l'amour ou de l'admiration les montagnards de la Convention avoient le projet d'embraser les cœurs de tous les Français.

Votre décret sur les hommes de couleur dont vous abolissez à jamais la servitude, fait au-jourd'huy régner également ces deux sentiments dans les âmes, cette loi superbe est le complément de la révolution. C'est une réparation éclatante faite à la nature et aux principes, depuis trop longtemps outragés, mais c'est en même tems aussy une mesure sage et politique dont nous ne tarderons point à ressentir les grands effets.

Continuez vos travaux pénibles et glorieux, citoyens législateurs, hâtez-vous de remplir les destinées auxquelles vous êtes appelés. C'est par vos soins que l'Empire de la Liberté doit s'étendre de l'un à l'autre hémisphère et s'y perpétuer, alors nos noms devenus chers aux peuples des deux mondes passeront à leur postérité la plus reculée avec le bonheur que vous leurs préparez. »

GAROT (présid.), VÉSINIER (secrét.), BAUDOT (le jeune).

39

Celle de Givet manifeste les mêmes sentimens; elle annonce qu'elle a monté et équipé un cavalier jacobin.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Givet, 15 vent. II] (2).

« Pères de la Patrie,

Encore une fois le fédéralisme est atterré, encore une fois le patriotisme triomphe, encore une fois l'espoir des pervers est trompé, et celui des amis de la République réalisé.

Ils croyaient conspirer impunément, ces lâches détracteurs des plus ardents patriotes, ces êtres qui renfermés dans leur maison somptueuse méditaient sourdement la ruine de la patrie, déjà, ils insultaient indécemment aux vertus civiques, déjà, le courageux Républicain était l'objet de leur fureur liberticide, déjà, l'homme probe et révolutionnaire dont les opinions étaient fortement prononcés pour la Liberté, était désigné pour être immolé à leur vengeance aristocratique, déjà les victimes étaient comptées les poignards aiguisés et les assassins payés, déjà ils appelaient hautement la contre-révolution, Louis dix-sept, leur ami d'outre-Rhin, le parlement, la noblesse, les prêtres, etc.

Hommes suspects de tous les pays, tremblez, la patrie triomphe, la barbare clémence dont vous vous flattiez et qui vous enhardit un moment est aujourd'hui, réservée pour l'innocence et la vertu, et refusée au crime et à la malveillance, vous n'assassinerez plus la Liberté publique, vous ne plongerez plus vos mains criminelles dans le sein des patriotes, vous n'applaudirez plus aux malheurs de la France, et la Vendée, Lyon, Toulon, le Calvados, votre espoir et votre ouvrage, tout, ainsi que vous, réduits à l'impossibilité de nous nuire et, bientôt, oui bientôt, leurs noms proscrits et vous, exécrés, disparaîtrez du sol de la Liberté.

Convention nationale, ton décret sur les gens suspects, est le chef d'œuvre de la Raison humaine, le palladium de la prospérité nationale, le gage de la félicité de la France et un monument éternel qui t'assurera l'admiration de la postérité. C'est là ton ouvrage, ô sainte Montagne. A cette bienfaisante loi, nous reconnoissons ton courage et tes vertus. Reçois le tribut de la reconnoissance des Jacobins de Givet; fait plus, reçois l'encens que des républicacins n'offrent qu'à la Liberté et à ceux qui ont sauvé leur patrie.

Oui! Convention, il n'appartenait qu'à toi de proclamer d'un pôle à l'autre, la vérité des grands principes, qui font la base de la carrière législative; la liberté des noirs, augmente encore les droits que tu as à la reconnaissance nationale, tu l'as proclamée et la France entière applaudit à ton sage décret; hommes blancs, hommes noirs, hommes de toutes couleurs, vous êtes nos frères, vous êtes comme nous les enfans de la nature; comme nous, vous êtes sensibles aux bienfaits

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 365. (2) C 295, pl. 993, p. 34.

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 365.

⁽²⁾ C 295, pl. 993, p. 35.